

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "relais accueil des bénéficiaires du RSA du centre pénitentiaire des Baumettes" : convention avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social portée par l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS).

L'association propose l'action « relais accueil RSA du centre pénitentiaire des Baumettes » avec une intervention hebdomadaire sur le centre pénitentiaire de Luynes.

L'action proposée se déroule en trois temps :

- 1) un entretien individuel, à l'entrée d'incarcération, en faveur de 150 à 200 BRSA écroués dans un des centres pénitentiaires, prévoyant :
 - l'information sur les droits et les devoirs ;
 - un accompagnement à la déclaration de leur incarcération à la caisse d'allocations familiales (CAF).

- 2) accompagnement de 100 BRSA écroués :
 - évaluation globale de la situation, régularisation CAF des situations complexes ;
 - travail en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et les partenaires de droit commun ;
 - liens avec la famille dans le cadre de l'accès aux droits.

- 3) dans le cadre de la préparation à la sortie :
 - réactivation des droits RSA ou instruction RSA pour les jeunes venant d'avoir 25 ans,
 - aide au logement ou à l'hébergement,
 - mobilisation des aides financières,
 - accès aux droits,

- travail de relais auprès des professionnels de santé de droit commun, des structures d'insertion qui assureront le suivi lié à la contractualisation,
- pour certains, élaboration d'un projet socioprofessionnel de type insertion par l'activité économique (IAE).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 :

- 181 entretiens à l'entrée ont été réalisés en direction de 57 femmes et 124 hommes (sur un objectif de 250) ;
- 55 accompagnements à la sortie ont été réalisés (sur un objectif de 130).

Lors de cette première année de conventionnement, la structure a dû se mobiliser sur la relance du partenariat avec l'administration pénitentiaire, le SPIP ainsi que sur les conditions matérielles. Elle a construit un partenariat privilégié avec la CAF, qui a abouti à la mise en place d'une réunion mensuelle permettant de régulariser les situations et donc d'accélérer les démarches à la sortie.

Bilan intermédiaire de l'action couvrant la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 avril 2019 :

- 59 entretiens à l'entrée ont été réalisés en direction de 8 femmes et 51 hommes ;
- 28 accompagnements à la sortie pour 8 femmes et 20 hommes.

Les situations de plus en plus complexes (droits RSA, problématique familiale et de logement) nécessitent une connaissance des législations spécifiques.

L'accompagnement mené a permis :

- d'assainir les indus avec la CAF ;
- de traiter de certaines problématiques qui pourraient constituer un obstacle à l'insertion à la sortie ;
- d'orienter la personne vers des structures d'insertion relais et donc vers une inscription dans un parcours d'insertion. Une personne a pu intégrer un chantier d'insertion.

Les résultats quantitatifs de l'action n'ont pas atteint les objectifs. Cependant, la structure a dû faire face à un contexte spécifique de réorganisation structurelle des Baumettes qui a impacté le déroulement de l'action, à savoir :

- un transfert progressif d'une partie des détenus des Baumettes vers l'établissement pénitentiaire de Luynes, d'où une forte baisse des signalements des BRSA au travailleur social de la structure ;
- une restructuration de l'établissement qui a engendré des dysfonctionnements (manque de personnel, mouvements des surveillants) et a gêné de façon importante la réception des détenus ;
- la construction du partenariat et de la mise en place de l'action avec l'établissement de Luynes avec une intervention effective à compter de mars 2019.

L'association travaille essentiellement avec des BRSA marseillais sur les deux centres pénitentiaires durant cette première année de transfert mais elle met aussi en place un dispositif afin de recevoir des BRSA non marseillais.

Ces difficultés liées à l'organisation des établissements pénitentiaires vont se résoudre courant 2019, ce qui devrait permettre à l'association de mener son activité dans des conditions plus satisfaisantes.

Néanmoins, la mobilisation du travailleur social sur plusieurs sites en pleine mutation, l'augmentation de son temps d'intervention pour traiter les situations complexes notamment en lien avec la CAF nécessite une modification des objectifs et des termes de la convention.

Il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 avec des objectifs revus à la baisse (150 à 200 BRSA reçus dont 100 accompagnements au lieu de 250 BRSA reçus et 130 accompagnements), permettant ainsi à l'association de s'adapter aux problématiques énoncées précédemment.

Ce rapport concerne le financement de l'association APCARS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 38 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL